

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

reconstruction de l'usine de production d'eau potable sur le territoire de la commune de NANTEUIL-LÈS-MEAUX

Par arrêté préfectoral n°2023/03/DCSE/BPE/E du 3 mars 2023 est prescrite, pendant 38 jours consécutifs, du 17 avril 2023 à 9h00 au 24 mai 2023 à 17h30, en mairies de Meaux (1 place de l'Hôtel de Ville – 77 100), Mareuil-lès-Meaux (3 place Jean Jaurès – 77 100), Nanteuil-lès-Meaux (14 rue Benjamin Brunet – 77 100), Poincy (31 Grande Rue – 77 470), Villenoy (4 rue de la Marne – 77 124), Trilport (5 rue du Général de Gaulle – 77 470), Crégy-lès-Meaux (28 rue Jean Jaurès – 77 124), Chauconin-Neufmontiers (1 place de la mairie – 77 124) et Penchard (1 place de la mairie – 77 124), une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM) au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement, relative au projet de reconstruction de l'usine de production d'eau potable sur le territoire de la commune de Nanteuil-lès-Meaux, siège de l'enquête publique.

Le projet relève des rubriques 1.1.1.0 (D), 2.1.5.0 (D), 3.2.2.0 (D) et 1.2.2.0 (A) de la nomenclature IOTA.

Pendant l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture :

● **en version papier :**

– en mairies de Meaux, Mareuil-lès-Meaux, Nanteuil-lès-Meaux, Poincy, Villenoy, Trilport, Crégy-lès-Meaux, Chauconin-Neufmontiers et Penchard.

● **version numérique :**

– en mairie de Nanteuil-lès-Meaux, consultable sur un poste informatique dédié, fourni par la société Publilégal, et sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et proposition, aux jours et heures habituels d'ouverture :

● **sur les registres d'enquête en version « papier »**, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur en mairies de Meaux, Mareuil-lès-Meaux, Nanteuil-lès-Meaux, Poincy, Villenoy, Trilport, Crégy-lès-Meaux, Chauconin-Neufmontiers et Penchard, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

● **sur le registre dématérialisé accessible :**

– à la mairie de Nanteuil-lès-Meaux, sur un poste informatique dédié, fourni par la société Publilégal,
– sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

● **par courrier électronique à l'adresse suivante :** usine-eau-potable-nanteuil-les-meaux@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être directement adressées au commissaire enquêteur, par voie postale à la Mairie de Nanteuil-lès-Meaux – Objet : EP reconstruction de l'usine de production d'eau potable – CAPM). Les observations et propositions du public seront annexées à l'un des registres « papier » ouverts et tenus à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public seront communicables aux frais de la personne qui en formule la demande.

Le commissaire enquêteur, M. Jacky HAZAN, ingénieur de l'école supérieure des géomètres et topographes (ESGT) à la retraite, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions, en mairie de :

Nanteuil-lès-Meaux (14 rue Benjamin Brunet – 77 100) : lundi 17 avril 2023 de 9h00 à 12h00 et mercredi 24 mai 2023 de 14h00 à 17h30,

Meaux (1 place de l'Hôtel de Ville – 77 100) : mercredi 26 avril 2023 de 14h00 à 17h00 et samedi 13 mai 2023 de 9h00 à 12h00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue par voie électronique auprès de la CAPM (M. PINARD – yannick.pinard@meaux.fr et/ou M. LORAIN – benoit.lorain@irh.fr)

Le présent avis et le dossier d'enquête sont consultables sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse précitée. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture – DCSE BPE (12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun Cedex).

Copie du rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans toutes les mairies concernées et ci-dessus listées, à la préfecture et sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse précitée.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande d'autorisation environnementale unique par arrêté du préfet de Seine-et-Marne.